Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260907-DELIB_2026_50-DE

Département
Finistère

Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-50

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 07 SEPTEMBRE 2026

Le lundi 07 septembre 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 2 septembre 2026, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de M. PERON Pascal qui a donné procuration à M. GUICHAOUA Claude ; M. LAUDEN Pascal qui a donné procuration à M. LE DIZES Philippe ; Mme PAILLOT Chloé qui a donné procuration à Mme BEC Jeanne et M. NACHON Antoine qui a donné procuration à Mme NACHON Marie.

Présents : 11 Procuration : 4 Votants : 15

1.2. PROJET DE FINANCEMENT DU VOYAGE DE FIN D'ANNÉE

Comme évoqué lors du dernier conseil d'école, les institutrices envisagent l'organisation d'une classe découverte pour les élèves du CP au CM2, sur le thème Contes et légendes bretonnes, en lien avec leur projet inter-classes de l'année prochaine. Elles ont déjà contacté plusieurs centres en Bretagne et ont identifié une structure proposant un programme "Contes et légendes" au cœur de la forêt de Brocéliande, qui suscite un vif intérêt. Le programme type est prévu sur cinq jours, toutefois, le séjour retenu serait organisé sur quatre jours. Un plan de financement est également joint, afin de déterminer le montant de la subvention que la commune pourrait accorder pour soutenir la réalisation de ce projet de classe découverte. Il est rappelé que le financement de ce projet intervient **en complément du bilan de financement précédemment présenté**, et constitue donc une dépense supplémentaire à intégrer dans l'évaluation globale des charges de la municipalité.

Marilyne POGEANT, directrice de l'école des trois pommiers, s'est engagée à déposer une demande de subvention régionale, dans le cadre du *Pass Classe Nature*. Le dossier sera constitué après **validation** du budget en conseil municipal, prévue le **lundi 7 septembre 2026**.

Pour rappel, en 2024, lors du voyage à Branféré, l'école avait obtenu une enveloppe régionale d'un montant de **1 600 €**. Voir annexe (AIDES PAR TERRITOIRE D'EPCI DISPOSITIF PASS CLASSE NATURE ET BIODIVERSITE 2026) les aides 2026 pour la communauté de commune du haut pays bigouden s'élève à 14,59 € / enfant, sur 4 jours soit **1634,08 €** pour 28 enfants.

Marie NACHON présente à la commission les différents documents dont elle dispose, à savoir :

- Devis du transport aller/retour **972,28 € (x 2) = 1 944.56 € TTC**

- Devis classe de découverte 4 jours (du 6 au 9 avril 2027) = **7 718,20 € TTC**

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260907-DELIB_2026_50-DE

Détail du projet de la classe découverte (avec ajustement à prévoir sur facture)

- Coût par enfant x 4 jours 248 euros x 28 enfants = 6 944 €
- Coût par adulte x 4 jours 218 euros x 4 adultes (dont 1 gratuit) = 654 €
- Coût d'une veillée : 188 euros 188 euros x 2 veillées = 376 €
- Coût de transport Tréhorenteuc/Concoret 113 €
- Taxes 37,20 €

Total Hébergement + Activités : 6 944 + 654 + 376 + 113 + 37,20 = **8 124, 20 € TTC**

- **TOTAL VOYAGE** (transports, hébergement et activité) **: 10 068,76 € TTC**

Plan de financement proposé par la directrice de l'école, la municipalité et l'APE :

- La direction de l'école propose que la participation des **Familles** soit estimé à 110 €/enfant = **3 080 €TTC** (pour 28 enfants)

  - **Subvention région : 1 634,08 €** *Pas encore accordée à ce jour*

La commission vie scolaire propose deux solutions qu'elle soumettra au vote du conseil :

Proposition 1 : La subvention région est prise en compte dans le calcul comme si elle était déjà accordée (raison comptable : elle sera versée directement sur le compte de l'école). Le reste dû, transport compris, est réparti à parts égales (50/50) entre la municipalité et l'APE.

- Détail du calcul :

Poste	Montant
Total voyage TTC	10 068,76 €ttc
− Participation des familles (110 €/enfant × 28)	− 3 080,00 €ttc
− Subvention région (comptée comme accordée)	− 1 634,08 €ttc
Reste dû (transport compris)	**5 354,68 €TTC**

Répartition à parts égales (50/50) entre la mairie et l'APE : 5 354,68 € / 2 = **2 677,34 € chacune**

- Récapitulatif des participations :

Financeur	Montant
Familles	3 080,00 €ttc
Subvention région	1 634,08 €ttc
Mairie	2 677,34 €ttc

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260907-DELIB_2026_50-DE

Financeur	Montant
APE	2 677,34 €ttc
Total	**10 068,76 €TTC**

Clause complémentaire - budget transport :

Le solde disponible sur le compte « transport » n'étant pas suffisant pour couvrir le coût du déplacement lié au voyage scolaire, la municipalité décide d'allouer un financement complémentaire, venant s'ajouter au budget annuel dédié aux transports, afin de permettre la prise en charge de cette dépense de 2677,34 €TTC.

Clause de risque — en cas de refus de la subvention* :

Si la subvention régionale n'est pas accordée, la municipalité se réunira afin de voter une subvention supplémentaire destinée à couvrir une partie du déficit, *et définira le* pourcentage de participation financière *qu'elle s'engage à prendre en charge.* La commission Vie scolaire sera également réunie *afin de proposer des solutions complémentaires permettant d'ajuster l'organisation ou le financement du projet. Il appartiendra à la directrice de l'école et à l'APE de trouver un accord sur la prise en charge du reliquat, ou à défaut, le projet de voyage devra être révisé (réduction du contenu, renégociation des devis, ou autre ajustement budgétaire).*

Proposition 2 : Le transport est payé par la municipalité, le reste du voyage étant réparti à parts égales (50/50) entre la mairie et l'APE. La subvention région viendra en déduction de la participation des familles.

- Détail du calcul (en l'état, sans subvention) :

Poste	**Montant**
Total voyage TTC	10 068,76 €ttc
Participation des familles (110 €/enfant × 28)	− 3 080,00 €ttc
Reste dû (hors participation familles)	**6 988,76 € TTC**

- Traitement du transport (1 944,56 €) payé par la mairie

Reste à financer (hors transport) :
6 988,76 € − 1 944,56 € = **5 044,20 €**, réparti 50/50 :
5 044,20 € / 2 = **2 522,10 € chacune (mairie et APE)**

- Récapitulatif des participations (hypothèse : subvention non accordée) :

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260907-DELIB_2026_50-DE

Financeur	**Montant**
Familles	3 080,00 €ttc
Mairie	1944,56 € (transport) + 2 522,10 € = **4466,66€ttc**
APE	**2 522,10 €ttc**
Total	**10 068,76 €** TTC

Clause complémentaire :

Suite à la commission Vie scolaire, l'APE et les parents élus présents ont demandé que la subvention régionale, d'un montant de 1 634,08 €, si elle est accordée, soit intégralement déduite de la participation des familles. *Cette déduction ramènerait la participation à* environ 51,64 € par enfant, *au lieu de* 110 € par enfant.

Effet si la subvention est accordée :

Poste	**Montant**
Participation des familles initiale	3 080,00 €ttc
− Subvention région	− 1 634,08 €ttc
Nouvelle participation des familles	**1 445,92 €TTC**

Important à noter : dans cette hypothèse, les parts de la mairie et de l'APE (4466,66 €ttc et 2 522,10 €ttc) **ne changent pas,** seule la charge des familles est allégée.

Le total du plan de financement reste bien de 10 068,76 €.

Monsieur Nicolas TRETOUT ne prenant pas part au vote :

APRES AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL
VOTE PAR 14 VOIX POUR
RETIENT LA PREMIERE PROPOSITION 1

MAIRIE DE PEUMERIT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 Finistère

Pour extrait certifié conforme,
Le 08 septembre 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES